

Le dix-sept avril deux mille quatorze à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du conseil communautaire, 11 rue Jean-François Champollion à Saint Hilaire de Chaléons, sous la présidence de Monsieur Bernard MORILLEAU, Président de la Communauté de communes Cœur Pays de Retz.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

CHEIX-EN-RETZ	: Luc NORMAND, José ORTEGA,
CHEMERE	: Georges LECLEVE, Karine FOUQUET, Jacques CHEVALIER, Nicolas BOUCHER,
PORT SAINT PERE	: Gaëtan LEAUTE, Edwige DU RUSQUEC, Karl GRANDJOUAN, Joëlle BERTRAND, Dominique BOSSARD,
ROUANS	: Jean-Pierre LUCAS, Christine CHABOT, Jean-Gérard FAVREAU, Marie-Luce SERVEAU, Bernard LOQUAIS,
SAINTE PAZANNE	: Bernard MORILLEAU, Odile BLONDEAU, Bernard PINEAU, Monique DIONNET, Joseph GUIBERT, Christine GIRAUDINEAU, Roger MASSON, Laurent MASSON
SAINTE HILAIRE DE CHALEONS	: Françoise RELANDEAU, Jean-Paul ROULLIT, Monique JAUNATRE, Maurice ROBIN
VUE	: Christophe BOCQUET, Patrick LEHOURS, Annie CHAUVET.

ÉTAIT EXCUSE : Néant

Secrétaire de séance : Karine FOUQUET

Assistait également à la séance :

Stéphanie BOUYER, Directrice Générale des Services, Sandrine ONNO.

Date de la convocation : 10 avril 2014.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26 MARS 2014

Pas d'observation. Le compte rendu est approuvé.

1) INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Bernard MORILLEAU, président, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

2) ELECTION DU PRESIDENT

Madame Christine CHABOT, la doyenne d'âge des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Elle a constaté que la condition de quorum, posée à l'article L. 2121-17 du CGCT, était remplie.

Madame Karine FOUQUET a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire.

Madame CHABOT s'est ensuite adressée à l'assemblée :

« Mesdames, Messieurs et chers collègues, c'est, et vous l'imaginez, un grand honneur pour moi que de présider, pour un temps seulement cette séance d'installation du conseil communautaire nouvellement élu. Pourtant, je n'ai aucun mérite puisque cet honneur me revient par le seul fait que je suis la doyenne de cette respectable assemblée. Avant de passer au deuxième point de l'ordre du jour, à savoir l'élection du Président, en ma qualité de doyenne de cette assemblée, je voudrais souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux membres de notre conseil et ils sont très nombreux : 19 sur 31.

Ces vœux de bienvenue s'adressent bien évidemment à tous, avec une pensée particulière pour les 11 femmes présentes dans ce nouveau conseil.

Malgré toute la bonne volonté du législateur, le nombre de femmes dans cette assemblée a augmenté, de 4 à 11, il y a encore une marge de progrès à accomplir.

Pour la première fois, nous avons été élus au suffrage universel direct. A nous tous revient donc la responsabilité de nous projeter à 5, 10 et voir 15 ans pour un meilleur vivre ensemble (gouverner c'est prévoir n'est-ce pas ?), sans nous éloigner de nos concitoyens et en veillant à ce que notre territoire reste un territoire de solidarité en respectant une certaine équité entre tous les citoyens. Pour cela, je formule le souhait que les commissions communautaires demeurent de vraies instances du travail et soient reconnues comme telles. »

Madame CHABOT a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire.

Madame CHABOT a ensuite désigné deux assesseurs : Madame Joëlle BERTRAND et Monsieur Maurice ROBIN et fait appel à candidatures.

Monsieur Bernard MORILLEAU s'est porté candidat.

Il a ensuite été procédé au vote.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	31
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages exprimés	31
e. Majorité absolue	16

Candidats	Suffrages obtenus
MASSON Laurent	Trois
MORILLEAU Bernard	Vingt-huit

Décision (n° CC-2014-15) :

Le conseil communautaire, après avoir procédé au vote :

☞ Proclame Monsieur Bernard MORILLEAU Président de la communauté et le déclare installé.

Monsieur MORILLEAU prend la parole.

« Merci de votre confiance, je mettrai tout en œuvre pour être digne de cette confiance, pour animer l'équipe d'élus que nous sommes dans un climat constructif.

Les lois vont sans aucun doute renforcer le rôle des intercommunalités, à nous tous de savoir avancer ensemble tout en respectant l'identité de chacune de nos communes.

Avec les vice-présidents qui seront élus tout à l'heure, nous vous proposerons de lancer une réflexion sur les priorités pour ce mandat afin d'écrire un projet de territoire.

Nous aurons aussi à engager un schéma de mutualisation afin de permettre à nos services de mieux fonctionner ensemble. Nous aurons aussi à définir un nouveau pacte financier qui fixe les relations financières entre nos communes et la communauté de communes.

Vous voyez ce n'est pas le travail qui manque. Si on ajoute à cela l'arrêt de l'instruction des permis de construire par les services de l'Etat ou encore l'évolution des PLU vers un PLUI, nous ne savons pas très bien encore comment vont évoluer nos communautés de communes, mais ce qui est sûr, c'est qu'elles seront amenées à se renforcer, voir à s'élargir.

Nous devons tout d'abord prendre les moyens de bien faire vivre nos compétences actuelles et ensuite d'être bien à l'écoute pour être dans l'anticipation de toute évolution.

Encore merci et bon travail à nous tous »

3) VALIDATION NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

La loi du 31 décembre 2012 permet, par un vote du conseil communautaire à la majorité des 2/3, de porter le nombre de vice-présidents jusqu'à 30% de l'effectif total de l'organe délibérant (au lieu des 20% prévus par la loi RCT), sous réserve qu'il ne dépasse pas le nombre de 15 vice-présidents.

Le bureau, dans le cadre de sa réflexion sur la composition de la future assemblée communautaire, a émis l'hypothèse de porter à 7 le nombre de vice-présidents soit de constituer un bureau de 8 membres dont 1 membre par commune et deux membres pour Sainte-Pazanne.

Décision (n° CC-2014-16) :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ Fixe le nombre de vice-présidents à 7 (sept).

4) ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Sous la présidence de Monsieur Bernard MORILLEAU élu président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Élection du premier vice-président

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	31
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	4
d. Nombre de suffrages exprimés	27
e. Majorité absolue	14

Candidats	Suffrages obtenus
LECLEVE Georges	Treize
LUCAS Jean-Pierre	Quatorze

Monsieur Jean-Pierre LUCAS a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

Élection du deuxième vice-président

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	31
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	3
d. Nombre de suffrages exprimés	28
e. Majorité absolue	15

Candidats	Suffrages obtenus
LECLEVE Georges	Vingt-huit

Monsieur Georges LECLEVE a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

Élection du troisième vice-président

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	31
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le.....	0
d. Nombre de suffrages exprimés	31
e. Majorité absolue	16

Candidats	Suffrages obtenus
LEHOURS Patrick	Trente-et-un

Monsieur Patrick LEHOURS a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

Élection du quatrième vice-président

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	31
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages exprimés	31
e. Majorité absolue	16

Candidats	Suffrages obtenus
ROULLIT Jean-Paul	Trente-et-un

Jean-Paul ROULLIT a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

Élection du cinquième vice-président

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 31
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 3
- d. Nombre de suffrages exprimés 28
- e. Majorité absolue 15

Candidats	Suffrages obtenus
GRANDJOUAN Karl	Vingt-huit

Monsieur Karl GRANDJOUAN a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

Élection du sixième vice-président

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 31
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 4
- d. Nombre de suffrages exprimés 27
- e. Majorité absolue 14

Candidats	Suffrages obtenus
NORMAND Luc	Vingt-sept

Monsieur Luc NORMAND a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

Élection du septième vice-président

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 31
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0
- d. Nombre de suffrages exprimés 31
- e. Majorité absolue 16

Candidats	Suffrages obtenus
MASSON Laurent	Quatre
PINEAU Bernard	Vingt-sept

Monsieur Bernard PINEAU a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

Décision (n° CC-2014-16) :

Le conseil communautaire, après avoir procédé aux votes :

☞ Proclame en tant que :

- 1^{er} vice-président : Monsieur Jean-Pierre LUCAS
- 2^e vice-président : Monsieur Georges LECLEVE
- 3^e vice-président : Monsieur Patrick LEHOURS
- 4^e vice-président : Monsieur Jean-Paul ROULLIT
- 5^e vice-président : Monsieur Karl RANDJOUAN
- 6^e vice-président : Monsieur Luc NORMAND
- 7^e vice-président : Monsieur Bernard PINEAU

☞ Et les déclare installés.

A l'issue des votes, Monsieur MORILLEAU donne lecture de la liste des commissions qui seront constituées et précise que cette liste sera transmise aux communes afin que chacune puissent faire des propositions de délégués. Pour les commissions thématiques, le nombre est fixé à 2 ou 3 délégués suivant le choix des communes.

Afin de mettre en place ces commissions dès le 29 avril, il est demandé de proposer les noms pour le 22 avril.

Le Président conclut : « Nous avons invité ce soir, à cette séance, les conseillers communautaires du mandat précédent, c'est l'occasion de les remercier pour leur engagement, du temps passé au service de la communauté et donc au service de nos concitoyens.

Merci d'avoir, chacun à votre manière, contribué à faire avancer les dossiers et d'avoir permis l'organisation de notre communauté de communes.

Merci à vous et bon repos bien mérité après l'activité parfois trépidante de la vie l'élu. »

AGENDA

Bureau communautaire « installation » : Jeudi 24 avril 2014 à 18h

Conseil communautaire « organisation » : Mardi 29 avril 2014 à 19h

La séance est levée à 20h15.